

APERÇU DU FONDS

FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR D'OBLIGATIONS - PARTS DE SÉRIES B ET E

14 juin 2024

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de séries B et E du Fonds IA Clarington Inhance PSR d'obligations que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements IA Clarington inc. au 1.800.530.0204 ou à l'adresse fonds@iaclarington.com ou visitez le site www.iaclarington.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU*

Code(s) du Fonds : Série B : CCM6400
Série E : CCM6401

Date de création de la série : Séries B et E : 22 décembre 2016

Valeur totale du Fonds au 30 avril 2024 : 670,25 millions de dollars

Ratio des frais de gestion (RFG) :** Série B : 1,44 %

Gestionnaire du Fonds : Placements IA Clarington inc.

Gestionnaire de portefeuille : iA Gestion mondiale d'actifs inc.

Sous-conseiller en valeurs : Vancity Investment Management Ltd.

Distributions : Prévoit verser une distribution mensuelle; le montant de la distribution est passé en revue régulièrement et ne cible pas nécessairement un pourcentage fixe de la valeur liquidative de la série (réinvestie automatiquement dans des titres supplémentaires, sauf si vous demandez de la recevoir en espèces).

Placement minimal* :** Série B : Placement initial, 500 \$; chaque placement additionnel, 50 \$ (il peut y être renoncé).

* Ce document concerne les parts des séries B et E. Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme de tarifs Élite iA Clarington (le « programme »).

** Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais du Fonds » ci-après pour connaître le RFG applicable à chaque série.

*** Veuillez vous reporter au tableau de réduction des frais à la rubrique « Frais du Fonds » ci-après pour connaître le montant du placement minimal.

Dans quoi le Fonds investit-il?

Le Fonds cherche à préserver le capital et à générer un revenu avec la possibilité d'une plus-value du capital en investissant principalement dans des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés qui respectent les principes de placement socialement responsable (« PSR ») du sous-conseiller. Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de ses actifs dans des titres étrangers.

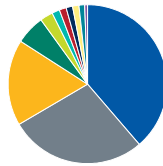
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 avril 2024. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2024)

1. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 01-12-2031	5,84 %
2. Gouvernement du Canada, 0,500 %, 01-12-2030	3,80 %
3. Province de l'Ontario, 3,500 %, 02-06-2043	3,71 %
4. Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,750 %, 15-06-2030	3,63 %
5. Province de l'Ontario, 2,900 %, 02-12-2046	3,36 %
6. Province de la Colombie-Britannique, 3,200 %, 18-06-2044	2,69 %
7. Province de l'Ontario, 4,050 %, 02-02-2032	2,55 %
8. Gouvernement des États-Unis, 2,500 %, 15-02-2046	2,45 %
9. Province de l'Ontario, 3,450 %, 02-06-2045	2,12 %
10. Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23-08-2032	1,82 %

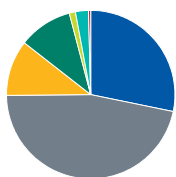
Pourcentage total des 10 principaux placements : 31,97 %
Nombre total de placements : 120

Répartition des placements (au 30 avril 2024)



Répartition de l'actif

■ Obligations de sociétés canadiennes de qualité supérieure	38,70 %
■ Obligations émises et garanties par des provinces	27,87 %
■ Obligations du gouvernement fédéral	17,52 %
■ Garanties par le gouvernement fédéral	5,93 %
■ Finance	2,62 %
■ Garanties supranationales	1,59 %
■ Obligations émises et garanties par des municipalités	1,40 %
■ Titres adossés à des actifs	1,33 %
■ Trésorerie et autres actifs nets	1,29 %
■ Obligations de sociétés canadiennes à rendement élevé	1,16 %
■ Autres	0,59 %



Notes de crédit

■ AAA	27,88 %
■ AA	45,99 %
■ A	10,59 %
■ BBB	10,21 %
■ BB	1,16 %
■ Pfd-2	2,46 %
■ Pfd-3	0,42 %

FONDS IA CLARINGTON INHANCE PSR D'OBLIGATIONS - PARTS DE SÉRIES B ET E

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

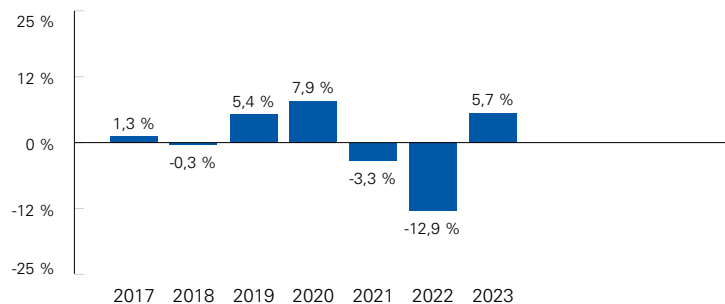
Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série B du Fonds au cours des sept dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds. Le rendement des parts de série E serait similaire à celui des parts de série B, mais il varierait en raison de la différence entre les frais de gestion et d'administration combinés et ceux des parts de série B, comme il est indiqué dans le tableau de réduction des frais à la rubrique « Frais du Fonds » ci-dessous.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts de série B du Fonds chacune des sept dernières années civiles. La valeur du Fonds a diminué pendant trois de ces années.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce Fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs :

- qui cherchent à obtenir un revenu régulier;
- dont la tolérance au risque est faible;
- qui ont l'intention d'investir de moyen à long terme.

Ce Fonds convient aux investisseurs qui recherchent des placements dans un fonds qui met l'accent sur les principes de PSR.

Niveau de risque

Placements IA Clarington inc. estime que la volatilité de ce Fonds est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans ce Fonds » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série B du Fonds sur trois mois au cours des sept dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	8,08 %	29 décembre 2023	vos placement augmenterait à 1 081 \$
Pire rendement	-7,66 %	29 avril 2022	vos placement chuterait à 923 \$

Rendement moyen

La personne qui aurait investi 1 000 \$ dans des parts de série B du Fonds depuis la création de la série détiendrait aujourd'hui 992 \$, ce qui représente un rendement annuel composé de -0,11 %.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts des séries B et E du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Dans le cadre du programme, nous pouvons échanger automatiquement vos titres de série B contre des titres de série E lorsque votre placement admissible global dans des Fonds IA Clarington atteint 100 000 \$ si, à ce moment, la série E comporte des frais de gestion inférieurs.

Si votre placement admissible global n'atteint plus le seuil d'admissibilité, nous pouvons procéder à l'échange inverse des titres et ainsi vous remettre des titres d'une autre série, dont les frais de gestion peuvent être plus élevés. Veuillez vous reporter au tableau de réduction des frais à la rubrique « Frais du Fonds » ci-après.

Veuillez vous reporter à la sous-rubrique **Échange d'une série OPC à une autre** de la rubrique « Souscriptions, échanges et rachats » et à la rubrique « Frais » du prospectus simplifié et communiquer avec votre représentant pour de plus amples renseignements.

1. Frais d'acquisition

Les parts de séries B et E ne sont offertes que selon le mode avec frais d'acquisition initiaux.

Mode de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Mode avec frais d'acquisition initiaux	De 0 % à 5 % du montant investi	De 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	Vous choisissez le taux avec votre représentant. Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds. La série B est assortie des mêmes frais de gestion et d'administration combinés que ceux de la série E.

	Taux annuel (% de la valeur du Fonds)	
	Série B	Série E
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration fixes et des frais d'exploitation du Fonds.	1,44 %	1,42 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du Fonds.	0,00 %	0,00 %
Frais du Fonds	1,44 %	1,42 %
Pour chaque tranche de 1 000 \$ investie, cela correspond à :	14,40 \$	14,20 \$

Le tableau qui suit présente la diminution des frais de gestion et d'administration combinés après l'échange automatique.

Placement	Série	Réduction des frais de gestion et d'administration combinés (%)
Jusqu'à 99 999 \$	s.o.	s.o.
100 000 \$ (peut être réparti dans l'ensemble des placements admissibles dans les Fonds IA Clarington)	E	B - 0,00 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Placements IA Clarington inc. verse la commission de suivi à la société de votre représentant, la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Nous ne versons plus de commission de suivi aux courtiers exécutants.

Lors de l'échange automatique de votre placement, votre représentant pourrait recevoir une commission de suivi plus élevée pouvant atteindre 0,50 % de votre placement chaque année.

Mode de souscription	Montant de la commission de suivi	
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)
Mode avec frais d'acquisition initiaux	0,50 %	5 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Nous pouvons imposer des frais d'au plus 2,00 % de la valeur des parts si des opérations de rachat ou d'échange excessives sont détectées dans les 90 jours de la souscription des titres. Ces frais sont versés au Fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2,00 % de la valeur des parts que vous échangez.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Placements IA Clarington inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Placements IA Clarington inc. | Bureau d'affaires
26, rue Wellington Est, bureau 600, Toronto (Ontario) M5E 1S2

Placements IA Clarington inc. | Siège
1080, Grande Allée Ouest, C.P. 1907, Québec (Québec) G1K 7M3

Téléphone : 1.800.530.0204 | Courriel : fonds@iaclarington.com
www.iaclarington.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

